

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 25 (1954)
Heft: 8

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 8. AOUT 1954

SOMMAIRE :

Evocation des Franches-Montagnes
A propos de la chanson des Petignats
Marché du travail
Chronique économique

Evocation des Franches-Montagnes¹

(Causerie présentée à l'assemblée générale de l'ADIJ du 19 juin 1954)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Répondant à l'appel de votre comité, nous avons l'honneur de vous présenter une esquisse rapide et forcément incomplète du petit coin de terre qui vous accueille aujourd'hui dans sa simplicité et de son plus beau sourire. Nous évoquerons à larges traits une page de son histoire, le pays et ses gens pour terminer, comme il se doit puisque nous nous adressons aux représentants de l'ADIJ, par quelques considérations d'ordre économique.

L'histoire des Franches-Montagnes s'ouvre sur une charte de franchises : celle promulguée le 17 novembre 1384 par le prince-évêque de Bâle Imier de Ramstein. Désirant favoriser le défrichement et le peuplement du haut plateau de la Montagne du Faucon, le souverain dota de libertés particulières les pionniers qui eurent le courage de venir se fixer dans les « saignes » ou marécages et dans les « joux » ou forêts de cette région à peu près déserte, couverte de sombres et vastes forêts hantées de bêtes sauvages et de gibier de toutes espèces. L'âpre combat que durent livrer les premiers colons et qui se retrouve dans la toponymie du pays : Les Breuleux, Le Noirmont, Les Bois, Les Envers : autant de noms pour rappeler que le feu seul permit aux défricheurs de maîtriser les immenses forêts vierges qui couvraient le pays, trouva une compensation dans les privilèges octroyés aux bâtisseurs de la Franche-Montagne des Bois qui s'étendait d'une part des champs de Tramelan jusqu'au Doubs, d'autre part de l'Épine de Montfaucon jusqu'aux Dilles près de Biaufond, où fut plantée, peu après l'an mil, la borne armoiriée dite des trois évêchés parce qu'elle délimite, aujourd'hui encore du reste, les évêchés de Bâle, de Lausanne et de Besançon. Les montagnards étaient libres et exempts de toute

¹ Une partie de ce texte paraîtra prochainement dans la revue suisse romande « VIE » à Lausanne.